



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés : Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par Mme Dominique GUILLAN

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

2024-01-10

**OBJET : FONDS DE SOUTIEN DESTINÉ AU FINANCEMENT DE PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE
PARIS SACLAY POUR L'ANNEE 2023**

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

CONSIDÉRANT la politique de la commune liée au développement durable et plus particulièrement à la protection de la biodiversité et à la sensibilisation du grand public aux actions de préservation de l'environnement,

CONSIDÉRANT la reconduction par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de son « fonds de soutien destiné au financement de projets de Développement Durable » pour l'année 2023,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240131-2024-01-10-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024

CONSIDERANT l'éligibilité du projet d'aménagement d'une table avec jeu de l'Oie sur la faune et la flore environnante (coût prévisionnel estimé à 4 000 € HT),

VU le Bureau municipal du 16 janvier 2024,

Entendu l'exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité sans abstention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à candidater au « fonds de soutien destiné au financement de projets de Développement Durable » de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter la subvention pour 2 000 €, soit 50 % des 4 000 € HT prévus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à lancer l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Zaïme ALI-BELHADJ

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 22 janvier 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240131-2024-01-10-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024